



L'an deux mille vingt-cinq le 27 du mois de février s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Nomeny, après convocation légale du 20 février, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

**Présents** : M. RENKES David – M. LAPOINTE Denis - Monsieur SALVE Olivier – M. BECCHETTI Daniel – M. THOURON Jean Marc – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – M. GRANDADAM Daniel – M. VOINSON Philippe - M. FAUCHEUR Dominique -M. WARION Jacques – M. HENQUEL Patrick - Mme SCHEFFLER Véronique - M. FEGER Serge  
M. GUEZET Philippe Mme MARCHAL Astrid –Mme CHERY Chantal – Mme RUSTOM Lina – M. MATHEY Dominique  
M. GAY Gérard – M. THOMAS Claude – Mme LORETTE Delphine - M. 'HUILIER Nicolas – M. BECKER Bernard  
M. FRANCOIS Vincent – M. BERNARD Philippe – M. HENCK Dominique - M. CHANE Alain – M. CAPS Antony  
M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. BASTIEN Claude – Mme ROJAS Magali - M. MATHIEU Denis - M. CERUTTI Alain  
**Procurations** – M. MEVELLEC Mickaël à M. MATHEY Dominique - Mme JELEN Nelly à M. CAPS Antony – M. VINCENT Yvon à M. Serge FEGER – Mme FRANCOIS Valérie à M. FAUCHEUR Dominique – M. MARTIN Christophe à M. VOINSON Philippe – M. HOLZER Alain à M. WARION Jacques- M. BAUDOUIIN Cédric à M. LE GUERNIGOU Nicolas -  
**Excusé(e)s** Mme MARANDE Carole  
**Secrétaire de séance** : Mme MARCHAL Astrid  
L'assemblée dénombrait : **40 votants**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 55  
Présents : 33  
Pouvoirs : 7  
Excusés : 1  
**Votants : 40**

Date d'affichage : 28 Février 2025

**SUFFRAGE EXPRIME :**

Pour : 40  
Contre :  
Absentions :

**FINANCES**

06/02/2025

**Budget Assainissement – prise en compte de dépenses d'investissement avant le vote du budget– Recrutement d'un maitre d'œuvre – station d'épuration Lay Saint Christophe**

Nicolas LE GUERNIGOU, vice-président en charge des finances, rappelle que préalablement au vote du budget primitif, la communauté de communes ne peut engager, liquider ou mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2024.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2025 et d'assumer une dépense d'investissement imprévue et urgente, l'assemblée délibérante peut, en vertu de l'article L1312-1 du code général des collectivités territoriales, autoriser le président à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2024.

- Vu** les besoins avant le vote du budget primitif assainissement,
- Vu** la nécessité de procéder à des travaux de redimensionnement de l'extraction d'air de la station d'épuration de Lay Saint Christophe, suite au rendu de l'étude de qualité de l'air réalisée fin 2024,
- Vu** le montant estimatif pour le recrutement d'un maitre d'œuvre,
- Vu** le vote du budget par opérations,

Nicolas LE GUERNIGOU propose à l'assemblée délibérante, d'ouvrir les crédits suivants :

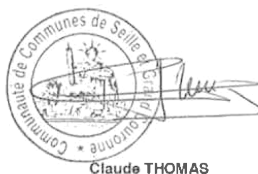
Dépenses			Recettes	
Article	Désignation de la dépense	Montant HT	Article	Montant
OPERATION 9027 – STEP AMEZULE BASSE				
2031	Étude	15 000.00 €		0.00 €

Ces crédits supplémentaires seront repris au moment du vote du budget.

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré à l'unanimité**

- **Autorise** le Président à ouvrir les crédits suivants avant le vote du budget primitif assainissement :

Dépenses			Recettes	
Article	Désignation de la dépense	Montant HT	Article	Montant
OPERATION 9027 – STEP AMEZULE BASSE				
2031	Étude	15 000.00 €		0.00 €



Claude THOMAS  
2025.03.03 09:52:20 +0100  
Ref:8263500-12402653-1-D  
Signature numérique  
le Président